

# Une taxe sur les transactions financières limitée à onze pays pénaliserait la France

**M**onsieur le Président de la République, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le projet d'instaurer une taxe sur les transactions financières limitée à onze pays européens. La mise en application d'une telle taxe dans onze des vingt-huit pays de l'Union européenne, excluant de son champ les grandes places d'Europe que sont Londres, Dublin, Amsterdam et Luxembourg, aurait de très lourdes conséquences. Il sonnerait le glas de l'attractivité des places financières concernées, et notamment de la place de Paris, enjeu majeur pour notre économie et le financement de nos entreprises.

Peut-on imaginer plus beau cadeau fait à nos concurrents ? Nous sommes convaincus que cette taxe constituerait une lourde erreur. Elle ne serait pas une manne financière ; elle affecterait directement les entreprises ; et elle entraînerait la délocalisation de pans entiers de l'économie des pays concernés et d'emplois qualifiés.

Cette taxe ne serait pas une manne financière. À l'instant même où serait annoncé un accord pour une taxe sur les transactions financières à onze, les opérations pour lesquelles les clients ont le choix de la

localisation commenceraient à basculer vers les marchés qui n'y seraient pas soumis. Et ce, bien avant que les Onze ne mettent en place un éventuel dispositif juridique complexe.

Un tel mouvement assècherait, avant même l'entrée en vigueur de la taxe, sa base de calcul, et donc les recettes escomptées. Aujourd'hui, en France, ses défenseurs y voient une aubaine financière qui servirait à lutter contre le réchauffement climatique. Ils se leurrent.

Les grandes places concurrentes – Londres, Amsterdam, Luxembourg – escomptent qu'une taxe cantonnée à onze pays constituera un handicap insurmontable pour les places financières qui l'adopteraient

Une telle taxe affecterait directement les entreprises. Il serait vain de croire qu'une taxe sur les transactions financières serait supportée par le seul secteur financier. De même que la TVA se répercute du vendeur au consommateur, une telle taxe pénaliserait directement le client final, à savoir les entreprises grandes, moyennes et petites. Elle inciterait les plus importantes et les plus prometteuses à délocaliser leurs activités hors de France, entraînant tout un écosystème innovant et créateur de richesse. Quant aux autres, les PME

très petites ou fragiles, elles subiraient de plein fouet le renchérissement de ces sources de financement via les marchés, dont elles ont pourtant plus que jamais besoin.

Une taxe sur les transactions financières limitée à onze des vingt-huit pays de l'Union européenne pénaliserait lourdement l'emploi en France. Pour la place de Paris, la délocalisation des transactions aurait un impact majeur, notamment sur le secteur de la gestion d'actifs qui est numéro deux mondial et

une force pour notre pays.

On chiffre à plus de 30 000 le nombre d'emplois directs et à 70 000 le nombre total d'emplois susceptibles de quitter le territoire français, sans

compter le manque à gagner en termes de dépenses de biens de consommation et de rentrées fiscales. La qualité des formations des financiers français est mondialement reconnue ; il serait inconséquent d'amplifier leur départ et de priver la France de leurs compétences.

Monsieur le Président de la République, nous vous demandons de reconsidérer ce projet. Il en est encore temps. À l'aube d'un redémarrage timide de la croissance, il est essentiel de ne pas prendre une initiative qui pénalise particulièrement

notre pays.

En Europe, les grandes places concurrentes escomptent évidemment qu'une taxe cantonnée à onze pays constituera un handicap insurmontable pour les places financières qui l'adopteraient, en particulier la place financière de Paris. Cette segmentation délibérée des marchés financiers européens serait, en outre, directement contraire à l'ambition du projet européen de marché unique de capitaux.

Monsieur le Président de la République, il est essentiel de ne pas s'engager dans une voie lourde de conséquences pour notre pays en termes d'emplois et très négative pour l'Europe en termes de fonctionnement des marchés de capitaux, alors que d'autres alternatives sont possibles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

\* Gérard Mestrallet, président-directeur général du groupe Engie et président de Paris Europlace ; Stanislas de Bentzmann, président de Croissance Plus et président de Devoteam ; Christian de Boissieu, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne et au Collège d'Europe de Bruges ; Jacques de Larosière, président d'Eurofi ; Jean-Hervé Lorenzi, président du Pôle Finance Innovation ; Pierre Pringuet, président de l'Afep ; Jean-Claude Trichet, ancien président de la Banque centrale européenne.

## LETTRE OUVERTE

Le projet de taxe sur les transactions financières défendu par la Commission aurait des conséquences néfastes sur l'emploi dans notre pays, argumentent les cosignataires\*, qui interpellent François Hollande.